

prix, salaires, austérité

UNE ATTAQUE INTERNATIONALE CONTRE LA CLASSE OUVRIERE

CHRISTIAN PICQUET

J E veux bien croire à une reprise mondiale, mais de quel côté pourrait-elle venir ? » Ces propos d'un banquier rapporté par le *Wall Street Journal*, le quotidien d'affaires new-yorkais, illustre bien l'état d'esprit du monde capitaliste. Depuis maintenant deux ans, la récession est bien là. Les taux de croissance escomptés (+ 0,5 % pour 1982 et 2,5 % pour 1983) resteront de toute façon inférieurs à ceux des années 1960 et tout au plus équivalents à ceux des années 1970, décennie qui inclut plusieurs années de dépression. Tous les Etats européens, même ceux qui semblaient jusqu'à présent relativement protégés, sont frappés de plein fouet. La production industrielle en RFA a chuté de 2 % par rapport à juin et de 15 % en un an. En 1982, les investissements auront diminué de 6 %. Le chômage touche désormais 7,4 % de la population active (+ 2 % en un an). Le nombre de faillites s'est accru de 50 % sur les douze derniers mois.

Dans un premier temps, face à la crise, les classes dominantes ont développé une intense politique de rentabilisation de l'outil productif. On a jeté sur le pavé des millions de travailleurs.

Parallèlement, les bourgeoisies menaient certes des attaques contre le niveau de vie de la population laborieuse mais hésitaient à s'en prendre frontalement au pouvoir d'achat et à liquider tous les mécanismes institutionnels ou contractuels qui en limitaient la diminution massive. C'est que, même si ces mécanismes ne garantissent nullement une progression réelle du niveau de vie, ils apparaissent aux travailleurs comme une garantie contre la liberté d'action du capital. C'est, en effet, le haut niveau d'organisation de la classe ouvrière, sa très forte combativité, la conscience aiguë de ses intérêts qui ont imposé au patronat les clauses et systèmes d'indexation des salaires.

L'état du rapport de forces entre les classes et les menaces de vives réactions ouvrières avaient jusqu'à présent dissuadé les possédants de mener leurs attaques jusqu'à leur terme.

L'approfondissement de la crise les pousse désormais, pour restaurer les taux de profits, à remettre en cause globalement des conquêtes sociales, vieilles par-

fois de plusieurs décennies. Le très atlantiste Institut français des relations internationales (IFRI) écrit à ce sujet : « *Face à l'inflation, au chômage, aux déséquilibres financiers et monétaires, internes et externes, les mécanismes mis en place dans une période de prospérité — Sécurité sociale, indemnisation du chômage, politique contractuelle, politique familiale — voient leur efficacité décroître et leur coût augmenter. De leur mise en œuvre naissent des déséquilibres financiers ou institutionnels nouveaux... (1).* »

Dans la plupart des cas, les syndicats ont voulu faire preuve de « réalisme » et ont tenté de faire accepter à leur base des sacrifices en contrepartie d'un effort des pouvoirs publics et du patronat pour la relance des investissements et la création d'emplois. Ce fut un échec cinglant. La crise et la politique monétaire des différents gouvernements n'incitent guère le monde des affaires à relancer les investissements productifs. Il préfère spéculer et effectuer des placements plus rentables à court terme. Et les bureaucraties syndicales se sont trouvées à la fois devant la réduction du pouvoir d'achat et devant l'augmentation continue du chômage. Nous avons choisi dans cet article de développer trois cas particulièrement significatifs d'attaques contre les salaires en Europe : ceux de l'Italie, de la Belgique et de l'Allemagne fédérale.

Italie : Le patronat dénonce l'accord d'échelle mobile

Depuis la chute du fascisme, l'indexation des revenus est à la base des relations sociales en Italie. C'est en 1956 que fut conclu entre les syndicats et la Confindustria (le CNPF italien) un accord national visant à compenser par une « indemnité de vie chère » les effets de l'inflation. Mais les clauses restrictives de cette première échelle mobile entraînent que, progressivement, le taux de compensation de la hausse des prix par rapport aux

1. Rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies. Economica 1982.
2. Etudes économiques de l'OCDE. 1980.
3. « La Repubblica », 24 janvier 1978.
4. En 1980, la direction de la FIAT, avec l'accord des syndicats, mettait 23 000 ouvriers au chômage technique. Deux ans plus tard elle fait état de gains de productivité de l'ordre de 20 % (cité par « les Echos » 8 mars 1982).
5. « L'Expansion » 17-30 avril 1981.
6. « Les pouvoirs spéciaux, ça coûte cher. » Document de la FGTB, 1982.

salaires effectifs décrût pour être inférieur à la moitié en 1974. En 1975, à l'apogée de la montée ouvrière qui suivit le « mai rampant », un nouvel accord fut donc imposé. Celui-ci stipule que le rattrapage des salaires est calculé trimestriellement sur la base de points qui correspondent au taux en pourcentage de l'inflation. Chaque point représente une somme en lires qui s'applique uniformément à tous les secteurs et à toutes les qualifications professionnelles. A l'augmentation en pourcentage de l'indice des prix ne correspond par conséquent pas une hausse proportionnelle des salaires. L'adjonction d'une valeur fixe pour chaque point de variation de l'indice représente au contraire une progression plus importante pour les petits et moyens traitements. En moyenne, l'« indemnité de vie chère » a augmenté de 93 % en trois ans, sa part dans le total de la rémunération salariale passant de 20 % avant 1975 à 50 %.

Les effets de cette échelle mobile sont encore renforcés par la façon dont se déroule, tous les trois ans, la renégociation des conventions collectives. Au cours de la décennie écoulée, chacune de ces périodes (1972, 1975, 1978-79) a vu culminer les mobilisations sociales qui ont toujours débordé le cadre fixé initialement par les directions syndicales et ont arraché de fortes augmentations uniformes. Ce qui, ajouté aux dispositions de l'indexation, a entraîné un resserrement généralisé de l'éventail des salaires. Sur quatre ans, entre 1973 et 1977, l'écart moyen entre cadres et ouvriers a été réduit d'un septième.

Pour la bourgeoisie italienne, cet état de choses est vite devenu intolérable. Certes, elle a largement utilisé l'inflation (de l'ordre de 20 % ces dernières années) pour rétablir les bénéfices des entreprises. En outre, tous les experts admettent que l'échelle mobile ne compense la hausse des prix pour les travailleurs que dans la proportion des trois quarts. Il n'en demeure pas moins qu'entendant rétablir la compétitivité de l'industrie, les patrons doivent abaisser massivement les coûts du travail. Dès 1980, l'OCDE écrivait : « Les coûts salariaux constituent encore une fois l'élément clé du retour à une croissance équilibrée (...) S'il n'est pas nécessairement générateur d'inflation, [le système d'indexation] tend néanmoins à accélérer la diffusion dans l'économie d'un choc extérieur, comme l'augmentation du prix du pétrole (...) La renégociation [des conventions collectives] a d'ailleurs contribué, (...) au cours des années 1970, à renforcer les distorsions introduites par l'échelle mobile. (2) » De surcroît, en réduisant les avantages de l'encadrement, les conquêtes ouvrières ont contribué à faire baisser la productivité et à encourager le travail supplémentaire de cette catégorie.

Le 1^{er} juin dernier, la Confindustria dénonçait l'accord de 1975, rapidement suivie par l'Association des entreprises à participation d'Etat (Intersind). L'objectif poursuivi : infliger une défaite au mouvement ouvrier, récupérer le terrain perdu et imposer un cadre rigide aux négocia-

tions contractuelles. Il n'est pas étonnant que les propositions les plus fréquentes des chefs d'entreprise consistent à fixer nationalement un salaire minimum et à différencier la valeur du point de rattrapage selon la qualification. Dans leur offensive, gouvernement et patronat bénéficient de l'attitude des chefs syndicaux qui, par-delà les rivalités d'appareils, admettent tous la nécessité de gérer avec la bourgeoisie les processus de restructuration à l'œuvre. Le tournant fut pris en 1978 ; à l'époque, Luciano Lama, le secrétaire communiste de la CGIL, déclarait : « Jusqu'à présent, nous fixions un certain niveau de salaire et d'emploi en demandant à l'économie de s'y adapter. Il faut être intellectuellement honnête, c'était une sottise dans une économie ouverte, toutes les variables sont dépendantes les unes des autres(3). » Dans cet esprit, les bureaucraties ont accepté l'utilisation massive du chômage technique qui a frappé des centaines de milliers de travailleurs dont une grande partie des éléments d'avant-garde. En 1981, elles ont accepté la remise en cause de l'échelle mobile et négocié avec le cabinet Spadolini un « pacte social » fixant un plafond de 16 % — taux prévu de l'inflation pour l'année — aux augmentations salariales. Ce « recentrage » devait créer les conditions d'une relance économique et du retour au plein emploi.

Au bout de compte, il a surtout facilité l'offensive bourgeoise. Parallèlement à la remise en cause de l'échelle mobile, le gouvernement a présenté pour l'an prochain un budget qui articule des coupes claires dans les dépenses sociales (allocations chômage, retraites, santé), un augmentation de la fiscalité indirecte et des charges pesant sur les salariés. Les profits patronaux ont repris une courbe ascendante (4), tandis que tout laisse prévoir que le coup des trois millions de chômeurs sera atteint durant 1984. Aujourd'hui, la classe ouvrière, malgré les revers subis, maintient une combativité qui n'est pas, en certains cas, sans rappeler l'« automne chaud », comme l'a montré la puissante grève générale du 25 juin. Mais pour défendre ses acquis, elle est pratiquement désarmée par l'absence de perspectives mobilisatrices et unificatrices.

Belgique : Les « pouvoirs spéciaux » contre « l'index »

La Belgique est sans doute le pays d'Europe où existe le plus fort taux de syndicalisation. La Confédération des syndicats chrétiens (CSC) et la Fédération générale du travail (FGTB, socialiste) regroupent 2,5 millions de membres, soit 75 % des salariés. Dans ce contexte, le système d'indexation apparu dès 1920 pour les mineurs s'est généralisé en 1948 pour le secteur privé et au début des années 1970 pour les entreprises publiques.

L'« index » fonctionne avec un seuil de déclenchement : dès que l'indice des prix fait apparaître un écart de 2 % par rapport à celui de la précédente revalorisation, les rémunérations sont augmentées de 2 %. A la différence de l'Italie donc, cette échelle mobile maintient la hiérarchie des salaires. Au fil des années, le mouvement ouvrier a obtenu que les prestations sociales, les services médicaux et paramédicaux, soient également indexés. Cette procédure s'applique actuellement aux deux tiers du PNB.

La classe dominante belge ne peut guère invoquer l'accroissement intolérable des coûts salariaux. Ceux-ci n'ont progressé en moyenne que de 1 %. De plus, le système de protection sociale n'a nullement empêché la productivité de s'accroître de 6 % par an depuis 1970, taux qui est supérieur à celui du Japon. Mais, d'une part, l'industrie est frappée d'un vieillissement structurel. Sa compétitivité sur le marché mondial se dégrade, d'autant que le pays subit les effets conjugués de la hausse du Dollar et du renchérissement du prix des matières premières. En 1981, les exportations sont demeurées au même niveau que l'année précédente tandis que les importations continueraient à croître. Les investissements étrangers sont en net repli. L'Expansion rapportait par exemple, il y a un an, que « les sociétés américaines estiment que les produits fabriqués sur place sont devenus trop coûteux pour être compétitifs (...) D'après 90 % des sociétés interrogées, les salaires sont plus élevés en Belgique que dans les usines semblables en Europe et plus des trois quarts constatent qu'il est moins coûteux de fabriquer aux Etats-Unis (5) ». D'autre part, sous la pression de la dette publique (près de 2 500 milliards de francs belges en 1981) et de l'effondrement des recettes fiscales, le déficit budgétaire approche 11 % du PNB.

La progression du pouvoir d'achat, qui était auparavant la garantie d'une paix sociale négociée avec les leaders syndicaux et la social-démocratie — qui a longtemps participé au gouvernement —, est devenue un handicap pour la bourgeoisie. Les élections générales de novembre dernier et la constitution d'un cabinet composé des deux principales formations réactionnaires ont donné le coup d'envoi d'une offensive dont le but pour cette année est la diminution de 3 % de la masse salariale et des charges des entreprises. Au mois de janvier, le Premier ministre s'est doté de « pouvoirs spéciaux ». L'une des premières mesures prises fut la modification des modalités de calculs de l'échelle mobile par un blocage pendant trois mois et par une indexation forfaitaire de 500 francs belges pendant dix mois.

Une brochure récente de la FGTB établit un premier bilan de la politique gouvernementale (6). Le tripatouillage de l'« index », les hausses des prix effectuées malgré un blocage-bidon, la réduction des allocations diverses (« pécule vacances », pensions, indemnités de chômage...) ont rapporté 95 milliards de francs belges aux patrons. Malgré plus de dix

